



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 021-212105852-20240617-2024_27-DE

S²LO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 10

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
10/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

Etaiant présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme GADY Sarah, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

Procuration :

M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal

Absent :

M. LUCOT Pierre

Secrétaire de séance : M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max

Numéro interne de l'acte : 2024-27

Objet : Signature d'une convention et versement d'une aide exceptionnelle à l'association des Félines heureux

M. le maire informe que la commune est confrontée depuis plusieurs mois à une prolifération de chats errants dans la commune.

C'est pourquoi, il est proposé de lutter contre cette prolifération, par le biais de la stérilisation, et d'assurer une régulation des chats errants, en mettant en place un dispositif complémentaire, déjà expérimenté et qui a fait ses preuves.

M. le Maire propose de signer une convention avec l'association des félines heureux qui gère l'identification et la stérilisation des chats errants sur la commune de Saulon-la-Chapelle et de verser, la somme de 350 € pour l'année 2024.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saulon-la-Chapelle
Le Maire, Pascal BORTOT

